

09 jan 2004 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 9 janvier 2004

Coopération belgo-burundaise

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Coopération au Développement, le Conseil des Ministres a approuvé une contribution supplémentaire au processus de paix et de développement au Burundi. Et ceci en fonction du " Forum des Partenaires pour le Développement du Burundi ", qui aura lieu à Bruxelles, les 13 et 14 janvier prochains. Ce Forum vise à consolider le processus de la Transition et les acquis du processus de paix par un appui renouvelé de la Communauté Internationale au Burundi.

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Coopération au Développement, le Conseil des Ministres a approuvé une contribution supplémentaire au processus de paix et de développement au Burundi. Et ceci en fonction du " Forum des Partenaires pour le Développement du Burundi ", qui aura lieu à Bruxelles, les 13 et 14 janvier prochains. Ce Forum vise à consolider le processus de la Transition et les acquis du processus de paix par un appui renouvelé de la Communauté Internationale au Burundi.

La rencontre de Bruxelles suit les conférences des bailleurs de fonds, qui ont eu lieu à Paris en 2000 et à Genève en 2001 et 2002. A la suite des accords de paix de Pretoria (*), intervenus entre le gouvernement de transition et le groupement rebelle CNDD-FDD, le Burundi est en effet dans une phase cruciale quant à son avenir politique. La contribution belge supplémentaire cadre dans l'engagement actif et continu de la Belgique pour appuyer le processus de paix dans la région des Grands Lacs. La contribution belge envisage les actions concrètes suivantes : * une contribution de 3 M → au Fonds fiduciaire multilatéral de la banque Mondiale pour le règlement des arriérés de la dette multilatérale du Burundi. * une ré-alimentation du Fonds belgo-burundais de réemploi à concurrence de 4 M →. Cette opération devra permettre de réaliser les projets de réhabilitation sociale à haute intensité de main-d'œuvre. Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'appui au programme de réhabilitation des sinistrés. * la création d'un fonds d'experts pour un montant de 2 M → permettant le renforcement de la capacité au profit de la bonne gouvernance. * un soutien au projet d'appui à la réforme de la police et de la gendarmerie burundaise pour un montant de 3 M →. Le total des contributions belges d'aide bilatérale directe supplémentaires se monte ainsi à 12 M →. Elles s'ajoutent à l'appui complémentaire qui sera fourni via d'autres canaux (aide alimentaire, ONG locales, prévention des conflits, ...) et aux programmes qui sont déjà en phase d'exécution. (*) du 17 novembre 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe